Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026007-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 février 2026

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 21
Procuration : 2
Votants : 23

Réf. : CM 2026.007

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Audrey GAUDART (procuration à Monsieur LE DIAGON) et Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

2026.007 | MODIFICATION DU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L. 2321-2-27 ;
Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
Vu l'arrêté interministériel du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;
Vu les délibérations du Conseil municipal portant sur le même objet, dont la dernière, n° 2025.049 en date du 15 décembre 2025.

Etant rappelé qu'en 2022, il était précisé que, pour la fixation du seuil de biens de faible valeur le Conseil municipal avait fixé un seuil de biens dc faible valeur à amortir durant la première année d'acquisition à 1 000,00 € TTC et approuvé la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Le tableau des amortissements serait donc le suivant :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Article	Intitulé	Durée d'amortissement en années
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	7
2031	Frais d'études	3

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026007-DE

2033	Frais d'insertion	1
2041582	Subventions d'équipement versées aux autres groupements	30
2041183	Subventions d'équipement versées aux organismes publics divers (réseaux d'éclairage)	30
2041183	Subventions d'équipement versées aux organismes publics divers (bornes électriques)	5
2046	Attributions de compensation d'investissement	5
2051	Concessions et droits similaires	Brevets 2 Licences 2 Logiciels 5

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Article	**Nature**	**Durée d'amortissement en années**
2041511	Groupement de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier – Biens mobiliers, matériel et études	30
2041512	Groupement de communes - Bâtiments et installation	30
2121	Plantations	15
2128	Autres agencement s et aménagements de terrain	10
21316	Equipements du cimetière	30
21321	Immeubles de rapport	30
2138	Autres constructions	10
2152	Installations de voirie	20
21533	Réseaux câblés	20
21534	Réseaux d'électrification	20
21538	Autres réseaux	20
215731	Matériel roulant	8
215741	Installation, matériel et outillage des cantines scolaires	10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5
21828	Autres matériels de transport	10
21831	Matériel informatique scolaire	5
21838	Autre matériel informatique	5
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres immobilisations corporelles	10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à la majorité absolue (21 pour et 2 abstentions) le complément apporté au tableau des amortissements.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 23 février 2026
Le Maire, Alain NICOLAZO

